

Convention pour le développement d'une politique
départementale du tourisme

CONVENTION "CONSEIL DÉPARTEMENTAL / ADT"

ANNEXE FINANCIÈRE ANNUELLE

Exercice 2018

CONV N° 2018 -

I - OBJECTIFS ET PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE

**ACTIONS 2018 FINANCEES DANS LE CADRE DE LA PROMOTION
DÉPARTEMENTALE :**

1 - Editions

Les éditions suivantes sont mentionnées pour mémoire, les factures sur marché sont payées par le Conseil Départemental et peuvent évoluer en fonction des bons de commande :

- Guide "Séjours enfants"
- Carte touristique (Français – Anglais – Espagnol - Néerlandais)
- Guide "Le Tarn-et-Garonne en famille"
- Guide "Le Tarn-et-Garonne Les pieds dans l'eau"
- Carte randonnées (Français – Anglais – Espagnol - Néerlandais)
- Carte Tourisme à vélo (Français – Anglais – Espagnol - Néerlandais)
- Carte des campings
- Magazine de séduction Tarn-et-Garonne La Parenthèse
(Français – Anglais – Espagnol - Néerlandais)
- Dossier Presse
- Manuel des Groupes
- Sac kraft
- Flyer

Coût total : **70 000 € TTC**

2 - Actions auprès du Grand Public

Participation aux salons et micro-marchés Grand Public, les factures sont payées par l'ADT à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Salon International du Tourisme de Nantes (du 26/01 au 28/01/2018)	1 850 €
- Salon des Sports de Nature Montpellier (du 09/02 au 11/02/2018)	20 150 €
- Salon Sevatur à Saint-Sebastien (du 09/03 au 11/03/2018)	9 000 €
- Micro Marché Toulouse (26 et 27/04 2018)	1 500 €
- Bordeaux Fête le vin (du 14/06 au 17/06/2018)	500 €
- Salon Gand (novembre 2018)	
- Salons départementaux et régionaux	
TOTAL.....	42 200 €

3 - Actions en direction des professionnels

Les factures sont payées par l'ADT à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Deptour	1 200 €
- Workshop presse en Belgique	1 500 €
- Workshop presse Espagne et Angleterre	4 000 €
- Actions pro (green France, éductour/Mice/workshop TR et Territoire, destination vignoble, salon Destination Vignoble)	4 800 €
TOTAL.....	11 500 €

4 – Actions de promotion et communication

Les factures sont payées par l'ADT à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Présentoirs de brochures dans le cadre du Club des sites	2 500 €
- Les marchés flottants à Paris	75 000 €
- Comité d'Itinéraire du Canal des 2 Mers	10 000 €
- Campagne de communication 2018	40 000 €
- Soutien aux filières agro-tourisme (achats produits bar à fruits + vins)	10 000 €
- Refonte du Site internet	17 500 €
- Développement des interfaces de la plateforme de commercialisation pour mise en réseau des Offices de Tourisme	10 000 €
TOTAL.....	165 000 €

5 – Insertions publicitaires

Les factures sont payées par l'ADT à qui le Conseil Départemental verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **9 000 €**.

6 – Enquête de clientèle

Les factures sont payées par l'ADT à qui le Conseil Départemental verse, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée à hauteur de **10 000 €**.

II - MOYENS ALLOUES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE

Moyens matériels :

- **Locaux, valeur locative** : l'Agence est hébergée dans les locaux de l'Hôtel du Département
- **Prestations en nature** : le Conseil Départemental assure la prise en charge à titre gratuit du téléphone

III - MONTANT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE

Pour l'année 2018, le montant de la subvention s'établit à **1 100 000 €**.

Les missions dévolues à l'Agence de Développement Touristique sont regroupées autour de trois axes :

- **l'animation de la filière tourisme** à travers tous les acteurs publics ou professionnels notamment avec le suivi de la "Vélo Route des Gorges de l'Aveyron" ;
- **l'élaboration et le suivi du plan marketing** en liaison avec les objectifs du Conseil Départemental en matière de prospection de nouvelle clientèle ;
- **la diffusion de la documentation touristique** ainsi que la promotion du département à travers les salons professionnels et grand public, ainsi que la communication et le web-marketing.

Toutes ces actions sont menées dans le cadre du Schéma Départemental de Développement et d'Organisation Touristique et correspond aux missions de service public générales en terme de compétence touristique, exercées par l'Agence de Développement Touristique pour le compte du Conseil Départemental.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et le dispositif du règlement financier du Conseil Départemental. Les versements seront effectués au compte spécifié par l'Association sous réserve du respect des obligations spécifiées au contrat.

Fait à Montauban, le

**La Vice-Présidente de l'Agence
de Développement Touristique,**

Le Président du Conseil Départemental,

Francine DEBIAIS

Christian ASTRUC